|  |  |
| --- | --- |
|  | **MARCHE EN PROCEDURE ADAPTEE**  *(le présent document tient lieu de règlement de la consultation et de contrat)*  DOCUMENT A COMPLETER ET A TRANSMETTRE AU SERCICE ACHATS MARCHES QUI CONSERVE LES ORIGINAUX  **INDICATIONS**  LE CANDIDAT COMPLETE LA PARTIE EN JAUNE  **Partie réservée au Service achats Marchés**  **MARCHE N° UB26.03**  Marché passé en application du code de la commande publique (ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 et le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018).  **DATE LIMITE DE REMISE DES PLIS : 19/03/2026 12 h 00** |

*LE CANDIDAT REMPLIT LES CHAMPS SURLIGNES EN JAUNE DANS LE PRESENT DOCUMENT, LE SIGNE (PERSONNE AUTORISEE A ENGAGER LA PERSONNE MORALE) ET LE TRANSMET DANS SA REPONSE A LA CONSULTATION, ACCOMPAGNE DES PIECES MENTIONNEES DANS LE REGLEMENT DE LA CONSULTATION.*

**PARTIE A – CAHIER DES CHARGES**

1. **Nature du marché** *(cocher la case utile) :*

**Fourniture Equipement**

**Fourniture Consommables**

**Prestations de services**

1. **Objet du marché** :

Le présent marché a pour objet la fourniture, la livraison, l’installation, la mise en ordre de marche, la garantie, la formation à l’utilisation et la formation aux opérations de maintenance préventive et curative de premier niveau de : **Microscope numérique intégré à statif inclinable et ses accessoires permettant d’imager en 2D/3D, en lumière naturelle et polarisée, transmise et incidente, des objets naturels à des grossissements allant au minimum de x5 à x2000.**

Code CPV : 38510000-3 : Microscope

**Caractéristiques techniques et/ou fonctionnalités attendues** *:*

**L’Université souhaite acquérir un microscope numérique intégré à statif inclinable et ses accessoires permettant d’imager en 2D/3D, en lumière naturelle et polarisée, transmise et incidente, des objets naturels à des grossissements allant au minimum de x5 à x2000.**

Ce dispositif doit permettre l’observation, l’imagerie avec profondeur de champ étendue et assemblage d’images, et l’analyse d’objets naturels (roches, fossiles, animaux, plantes, …). Il doit être simple d’utilisation car son emploi se fera par un grand nombre de personnes ayant des compétences très hétérogènes en optique.

Les tableaux ci-après présentent les **impératifs fonctionnels** à respecter ainsi que les **caractéristiques désirées à décrire**(dans le cadre de réponse technique annexé à ce présent document. Ce dernier est à ajouter au DCE en format PDF) :

* Pour les **impératifs fonctionnels**, les répondants devront indiquer dans leur offre s’ils peuvent ou pas les honorer et si oui, décrire avec précision les solutions correspondantes.
* Pour les **caractéristiques désirées à décrire**, les répondants devront donner toutes les informations de leur offre pour chacun des items listés dans le tableau.

Il est rappelé que la prise en main du matériel et des logiciels doit être facile et intuitive par les utilisateurs peu expérimentés. Le poste de travail idéal doit être peu encombrant et limiter les actions de montage/démontage d’objectifs ou autres composants par l’utilisateur.

1. **Caractéristiques physiques de l’équipement et de l’environnement requis :**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Thème** | **Impératifs à respecter et à décrire précisément** | **Caractéristiques désirées à décrire précisément** |
| Surface occupée et poids de la totalité du matériel | - La totalité du matériel (l’ensemble éventuel formé par statif(s), platine(s), contrôleur(s), clavier, boitier(s) de contrôle, ordinateur(s), écran(s) puissent tenir sur une paillasse de 140 cm de largueur et de 60 cm de de profondeur. | - Indiquez le poids total et l’encombrement (surface occupée) de l’ensemble du matériel installé (incluant l’ordinateur) et des accessoires associés.  - Préciser si le dispositif comprend déjà -ou exige- un environnement particulier pour fonctionner de manière optimale, tel qu’un système anti-vibrations, une paillasse adaptée, un dispositif de climatisation, une protection électrique (onduleur). Dans le cas où un dispositif est nécessaire, indiquer si ce dispositif est inclus dans la proposition commerciale. |
| Alimentation et consommation électrique | - Alimentation électrique 220-240V 50-60Hz | - Indiquer la consommation électrique de l’ensemble du dispositif proposé |

**b) Performances techniques de l’équipement :**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Thème** | **Impératifs à respecter et à décrire précisément** | **Caractéristiques désirées à décrire précisément** |
| Statif | - Statif orientable (inclinable) pour des angles allant de 0° à 90°, si possible de manière bilatérale. | - Système anti-vibration du statif  - Indiquez les hauteurs maximales des objets observables avec les différents objectifs proposés. |
| Platine | - Platine motorisée eucentrique X-Y avec une surface minimale de 150x150mm et une course minimale de 30mm x 30mm.  - Un échantillon de 150mm x 150mm de côté doit pouvoir être imagé intégralement.  - Un échantillon de 4kg maximum doit pouvoir être imagé sans dégradation de la platine.  - Tout ou partie de la platine doit pouvoir effectuer une rotation contrôlée dans le plan X-Y.  - Tous les mouvements de la platine doivent être entièrement pilotables par un boitier de contrôle simple d’utilisation. | - Distance de débattement  - Dispositif de stabilisation  - Déplacement : plusieurs vitesses, moteur micropas, contrôle (logiciel et périphérique additionnel)  - Modalités de contrôle des vitesses de déplacement de la platine |
| Types de lumière | Pour chacun des éclairages ci-dessous, le couple polarisation linéaire/analyse est demandé.  - Eclairage en lumière transmise  -Eclairage en lumière incidente annulaire/circulaire (anneau lumineux).  - Eclairage en lumière incidente diffuse  - Eclairage en lumière incidente co-axiale  - Observations en champ clair et en champ sombre (*bright field* et *dark field*)  - Les observations en lumière incidente doivent pouvoir se faire sur fond clair ou sombre. | - Pour les différentes sources de lumière proposées, indiquez la technologie impliquée (LED,…),  - Intensité lumineuse maximale en lux  - Décrivez le caractère uniforme de la lumière et précisez le spectre émis par rapport à la lumière naturelle.  - Observations en contraste interférentiel différentiel (DIC)  - Indiquez s’il existe des options d’éclairages infrarouges (longueur d’onde 850-1000nm) et UV-A1 (340−400 nm) et les capacités de la caméra en dehors du spectre visible. |
| Capteur/Caméra | Capteur de la caméra au minimum de type 4K | - Spécificités : type, taille, résolution (Mp et TVL), durée de vie, capteur additionnel |
| Objectifs | - Gamme minimale de grossissement devant être couverte : x5 à x 2000.  -Ces grossissements doivent impliquer le plus petit nombre possible d’objectifs et d’accessoires à installer et à manipuler sur un stand de travail (limitation des interventions de montage/démontage par l’utilisateur).  - Reconnaissance automatique des objectifs employés | - Décrivez la gamme totale de grossissements disponibles dans l’offre. Précisez la nature (optique/numérique) des grossissements proposés ainsi que les résolutions et les distances de travail associées.  - Le dispositif pourra correspondre à deux statifs mais dans ce cas ils devront être reliés au même ordinateur (afin d’éviter du montage/démontage d’objectifs et tout en limitant l’encombrement) et être facilement commutables.  - La distance de travail minimale/maximale devra être indiquée pour chaque objectif, ainsi que la résolution pour chaque grossissement. |
| Outils optiques | - Autofocus  - Profondeur de champ étendue (*focus stacking*) rapide et facile à obtenir en z.- Fonction d’assemblage d’images facile et rapide à mettre en œuvre, automatisable et pouvant être combinée avec les fonctions de *focus stacking* (grande plage couverte en X-Y et nette en Z).  - La plage de la fonction d’assemblage doit pouvoir livrer des images 2D au minimum 80 000 x 80 000 pixels.  - Mode HDR (plage dynamique étendue)  - Dispositif facilitant l’observation et l’imagerie d’irrégularités de surface. Précisez le seuil de détection minimale des irrégularités. | - Décrivez les modalités d’obtention d’une profondeur de champ étendue : manipulation utilisateur, vitesse d’acquisition, paramétrage, …  - Indiquer la plage de z nette maximum permise par le système proposé.  - Décrivez les modalités d’obtention d’un assemblage d’images : manipulation utilisateur, vitesse d’acquisition, paramétrage, compatibilité avec la fonction de *focus stacking*.  - Décrivez les modalités de passage d’observations en champ clair et en champ sombre (*bright field* et *dark field*) |

1. **Outils et modalités d’analyse :**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Outils d’analyse d’images | - L’insertion d’échelles sur les images doit être automatique mais éditable par l’utilisateur.  - Présence d’outils standards de mesures 2D et 3D (distances, surfaces, rugosité,…) | - Nombre et nature des outils de mesures 2D (mesures, angles, écartements, polygones, surfaces, etc…)  - Nombre et nature des outils de mesures 3D (mesures, angles, écartements, rugosité, surfaces, etc…)  - Indiquez s’il existe des outils d’extraction automatique de contours, de mesure automatisée ou de comptages automatisés, en précisant les conditions et limites d’emploi.. |
| Fichiers produits et exportables | - L’essentiel des fichiers produits doivent être exportables sous la forme de fichiers non propriétaires.  - Création de rapport standards (mesures, paramètres des images et vidéos,…) pouvant être immédiatement ouverts sur Word ou Excel par des processus automatiques et paramétrables par l’utilisateur.  - Les métadonnées associées aux images produites doivent être exportables. | - Décrivez avec précision si l’enregistrement des images, des vidéos et des surfaces 3D se fait immédiatement en formats ouverts (exemple : JPEG, TIFF, PLY, STL….) ou bien si des formats propriétaires nécessitent un traitement avec installation d’un logiciel dédié (dans ce cas, précisez les caractéristiques de ce logiciel dans la partie « suite logicielle » ci-après)  - Décrivez les possibilités et modalités d’export de rapports  - Décrivez les possibilités et modalités d’export des caractéristiques des images prises (métadonnées). |

1. **Entretien, Sécurité et Evolution du matériel :**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Thème** | **Impératifs à respecter et à décrire précisément** | **Caractéristiques désirées à décrire précisément** |
| Calibration | - Les démarche de calibration matériel et logiciel doivent être limitées au maximum et tout le matériel fourni devra permettre de les mener à bien. | - Décrivez toutes les démarches nécessaires à la calibration de l’ensemble du matériel (objectifs, platine,...): Fréquence, Type : (automatique ou manuelle), intervention opérateur (utilisateur régulier ou opérateur privé de maintenance) |
| Sécurité |  | - Décrivez les sécurités disponibles pour empêcher ou limiter le risque d’endommagement de l’échantillon et des objectifs (fissures, introduction de poussières,… ) |
| Entretien du matériel |  | - Décrivez les modalités d’entretien du matériel (nettoyage, …) et la nature de l’intervenant (utilisateur régulier ou opérateur privé de maintenance) |
| Accessoires |  | - Porte-échantillon : nombre, description, modalités de positionnement sur la platine (vissage, clipsage…)  - Système de protection de la platine contre les rayures et poussières lors de l’imagerie d’échantillons lourds et/ou sales.  - Rangements associés : présence, nombre et dimensions de tiroirs et placards intégrés  - Autres accessoires proposés dans l’offre. |

1. **Environnement informatique et suite logicielle :**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Matériel Informatique (hardware) | - L’ordinateur éventuellement associé au dispositif doit pouvoir être mis en réseau (connectique RJ45)  - Le système d’exploitation doit être Windows 11 PRO.  Ecran de taille minimum 27 pouces (diagonale écran utile) | - Indiquez le nombre et les spécifications de(s) ordinateur(s) et écran(s), clavier(s), souris nécessaire(s) (hardware). Précisez si ce matériel est inclus dans l’offre.  - Mise en réseau et paramétrages de l’ordinateur. Indiquer les actions qui permettent de conserver ou qui font perdre la garantie et la partie du matériel concerné.  - Le cas échéant, indiquez la résolution de l’écran fourni  - Si le matériel informatique est inclus, indiquez s’il y a possibilité d’ajouter un autre écran et précisez la connectique associée.  - Préciser si le PC peut être inclus dans un domaine Active directory.  - Si vous ne pouvez fournir un PC sous W11 Pro merci d’indiquer la version fournie. |
| Suite logicielle |  | - Nombre et nature des logiciels fournis (à décrire).  - Modularité des logiciels (personnalisation des interfaces, possibilité de scripter certaines étapes, d’appeler des macros, d’en créer, préciser le type de langage utilisé)  - Licences : nombre, type (propriétaire/libre, open source, mono poste, multipostes), licence en dure sur le poste ou via jeton. Pour ce dernier préciser le nombre de jetons simultanés fournis.  - Mise à jour des logiciels : fréquence, durée, coût, modalités de mises à jour (clefs, téléchargement, accès permanent). Indiquez également les modalités de mise à jour logicielle lors de l’évolution du système d’exploitation.  - Format de fichiers (ouverts/propriétaires) et modalités de conversion vers des formats ouverts.  - Précisez si le logiciel est multi-utilisateur/multisessions. Dans le cas contraire préciser si la session à utiliser doit être en administrateur. |

**Accessoires**

*Néant*

**Prestation supplémentaires obligatoires**

*Néant*

**Prestation supplémentaires éventuelles**

Néant

**Particularités des lieux d’installation**  :

Le lieu de l’installation se situe dans le bâtiment Gabriel, UFR SVTE, 6 boulevard Gabriel, 21000 DIJON. La salle accueillant le dispositif complet se situe au troisième étage du bâtiment. L’accès par ascenseur est possible.

**Documentation demandée à l’appui de l’offre**

Tous les systèmes seront livrés avec une documentation d’utilisation et d’entretien en Anglais et/ou en Français sur support papier.

**Formation :**

Le titulaire s’engage à assurer une formation par un technicien compétent auprès du personnel habilité du laboratoire. Cette formation aura lieu après la mise en service. Cette formation comprendra à minima la mise en route, l’entretien, et le maniement du système.

Le nombre standard de jours de formation inclus dans l’offre et son(ses) contenu(s) sont à détailler. Il est demandé d’indiquer le nombre maximum de personnes pouvant être formées pour la(les) session(s) proposée(s). Enfin, indiquer si d’autres formations sont possibles sur demande particulière et à quel prix.

**Garantie et service après-vente :**

Les matériels sont garantis au moins 3 ans pièces, main d’œuvre et déplacements à compter de leur admission.

La durée de la garantie devra être mentionnée ainsi que la possibilité ou non d’étendre cette garantie. Une garantie de 3 ans est souhaitée. Les formules possibles, les coûts associés et les conditions particulières des contrats de maintenance seront détaillés et devront mentionner la fréquence et le coût de remplacement des pièces importantes (caméra, objectifs, platine, contrôleur,…).

Vous prendrez soin de détailler votre service après-vente en évoquant le nombre de personnes dédiées, leur position géographique, les délais moyens de réponse et de remplacement des pièces ainsi que les différents modes d’intervention possibles (déplacement sur site, visio, prise en main à distance…)

À des fins d’évaluation de l’impact environnemental du dispositif complet, vous indiquerez précisément les lieux de production et d’assemblage des éléments proposés dans l’offre.

1. **Durée du marché :**

Il est conclu pour la période allant de sa date de notification au prestataire jusqu'à l’expiration de la durée de garantie, soit une durée de 36 mois.

En tout état de cause, à compter de la notification du marché, le délai contractuel global de réalisation de l’ensemble de la prestation (hors garantie) est celui indiqué par le titulaire dans son offre.

1. **Montant et forme du marché :**

Le marché est conclu sans minimum avec un maximum de 140 000 € HT conformément au seuil de procédure adaptée (ce seuil est procédural et ne représente pas le montant estimatif du marché).

1. **Documents contractuels**

Par dérogation à l'article 4.1 du CCAG FCS, le marché est constitué par les éléments contractuels énumérés ci-dessous, par ordre de priorité décroissante :

* Le présent marché et ses éventuelles annexes, dont l'exemplaire original conservé dans les archives de l'université fait seul foi ;
* Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicable aux marchés publics de fournitures courantes et de services annexé à l’arrêté du 30 mars 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures courantes et de services (Journal Officiel de la République Française n° 0078 du 1er avril 2021), désigné « CCAG FCS » dans le présent CCP ;
* L’offre du titulaire ;
* Les éventuels avenants et actes de sous-traitance.

1. **Exécutions complémentaires**
   1. **Modification du marché**

Le marché pourra être modifié conformément aux dispositions des articlesR. 2194.1 à R. 2194.9 du Code de la commande publique.

* 1. **Réalisation de prestations similaires**

Des marchés de prestations similaires pourront être conclus conformément aux dispositions de l’article R. 2122-4 et R. 2122-5 du Code de la commande publique, sous réserve du respect de la règlementation en la matière.

**PARTIE B – REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

1. **Procédure :**

**Marché passé en procédure adaptée en application des articles R. 2123-1 à R. 2123-4 du Code de commande publique**

Les fournisseurs ne sont pas autorisés à proposer des variantes.

L’université se réserve la possibilité d’engager, en tant que de besoin, une discussion avec tous les candidats ayant soumis une offre conforme au cahier des charges.

Cette discussion éventuelle, qui sera effectuée dans des conditions de stricte égalité, aura pour objet de préciser ou d’adapter, le cas échéant et de manière non substantielle, les termes du dossier de consultation initial et/ou la teneur des offres des candidats, y compris dans leur dimension financière.

Toutefois, conformément à l’article R. 2323-4 du Code de la commande publique, le marché public pourra être attribué sur la base des offres initiales sans que la négociation ait lieu.

1. **Lieu de livraison et d’installation, personne responsable :**

Université Bourgogne Europe

UFR SVTE – Laboratoire Biogéosciences

Bâtiment Gabriel

Salle 307 – 3ème étage aile centrale sud

6 boulevard GABRIEL

21000 DIJON

1. **Date limite de réception des PLIS  par voie électronique uniquement : Voir page 1**

Conformément à l’article R. 2132-3 du Code de la commande publique, le pli sera remis avant la date et l'heure limites fixées au présent article par voie électronique **uniquement** via le profil acheteur (Plate-Forme des Achats de l’Etat : [https://www.marches-publics.gouv.fr/](https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseHome)) sur lequel l’annonce a été publiée,

Il appartient au candidat de prendre toutes les dispositions pour l’arrivée du pli en temps et en heure.

1. **Contenu minimum des réponses**

A l’appui de sa réponse au présent appel à concurrence, le candidat doit fournir :

1. La lettre de présentation de la candidature (imprimé DC1) dûment datée et signée comprenant :

- le nom et l’adresse du candidat ;

- le nom de la personne habilitée à engager le candidat, avec le cas échéant, le pouvoir du signataire ou l’habilitation du mandataire.

1. Le présent marché signé accompagné des conditions générales d’achats de l’Université.
2. L’offre technique et tarifaire du candidat accompagnée d’un RIB.
3. Le cadre de réponse technique complété et en **version PDF.**
4. Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.

*Le modèle de formulaire DC1, dont l’usage est recommandé, est également disponible sur le site suivant :*

*http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics*

**- Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des réponses.**

1. **Renseignements complémentaires**

Les candidats peuvent demander des renseignements complémentaires par voie électronique **uniquement** via le profil acheteur (Plate-Forme des Achats de l’Etat : [https://www.marches-publics.gouv.fr/](https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseHome))

Cependant, l’université ne s’engage à répondre aux demandes de renseignements complémentaires que dans l’hypothèse où celles-ci lui parviendraient au plus tard **5 jours avant la date de remise des offres.**

Au-delà de cette date, l’université se réserve la possibilité de ne pas répondre aux demandes de renseignements complémentaires, en considérant qu’elles n’ont pas été transmises en temps utile.

Les réponses apportées par l'université seront envoyées à l'ensemble des personnes ayant retiré le dossier par courriel à l’adresse électronique indiquée par les candidats ayant téléchargé le dossier ***AUSSI, IL EST FORTEMENT RECOMMANDE AUX PERSONNES TELECHARGEANT LE DOSSIER DE CONSULTATION DE RENSEIGNER SUR LE PROFIL ACHETEUR*** [***https://www.marches-publics.gouv.fr/***](https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseHome) ***LE FORMULAIRE D’IDENTIFICATION DESTINE A PERMETTRE A L’UNIVERSITE DE LEUR TRANSMETTRE LES RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES EVENTUELS*** ;

Aucune question ne pourra être posée verbalement et aucune réponse ne sera donnée en dehors du dispositif prévu au présent article.

1. **Critères de sélection des candidatures :**

Conformément au Code de la commande publique, seront éliminés au stade de la candidature :

* Les candidats ayant transmis leur pli après la date et l’heure limite fixées dans l’avis d’appel public à la concurrence.
* Le candidat ne justifiant pas qu’il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux L. 2141-1 à L. 2141-5 du Code de la commande publique susvisée et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;
* Les candidatures qui ne présentent pas des capacités techniques, professionnelles et financières suffisantes.

**Conformément à l’article R. 2144-7 du Code de la commande publique si le soumissionnaire se trouve dans un cas d'interdiction de soumissionner, ne satisfait pas aux conditions de participation fixées par l'acheteur ou ne peut produire dans le délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par l'acheteur, sa candidature est déclarée irrecevable et le candidat est éliminé.**

**Dans ce cas, le soumissionnaire dont l'offre a été classée immédiatement après la sienne est sollicité pour produire les documents nécessaires.**

1. **Critère(s) de choix des offres : offre économiquement la plus avantageuse selon les critères suivants**

Parmi les candidats ayant remis un dossier complet et une offre conforme aux exigences de l’université, les critères suivants seront pris en compte pour la détermination de l'offre économiquement la plus avantageuse, selon la pondération indiquée :

**1/ Valeur technique (55%)**

*a) Caractéristiques physiques de l’équipement et de l’environnement requis : note sur 10*

*b) Performances techniques de l’équipement : note sur 40*

1. *Outils et modalités d’analyse : note sur 20*
2. *Entretien, Sécurité et Evolution du matériel (note sur 20)*
3. *Environnement informatique et suite logicielle : note sur 20*

**2/ Prix (20%)**

**3/ Garantie et qualité du SAV (10%)**

**4/ Livraison (10%)**

**5/ Formations (5%)**

L’attention des candidats est appelée sur le fait que le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de ne pas donner suite à l’appel public à la concurrence pour des motifs d’intérêt général, y compris, le cas échéant, d’ordre financier.

1. **Commande**

Suite à l’engagement juridique, la notification du marché, le titulaire recevra l’engagement financier de l’université par bon de commande. La commande ne peut être validée qu’a réception du bon de commande de l’université (format : 45……).

1. **Facturation**

**Le titulaire est invité à utiliser le portail Chorus Pro pour le dépôt des factures dématérialisées. Sur le portail, il lui ait demandé de joindre sa propre facture en page 2.**

ATTENTION : Outre les mentions légales obligatoires les factures devront comporter le N° du marché (format UB :…..) et le N° d’engagement financier (format : 45……) transmis par la composante émettrice de la commande.

**16.Conditions de livraison**

Avant de procéder aux livraisons, le titulaire se met en relation avec le conducteur du projet pour l’université désigné lors de la notification du marché, afin notamment de convenir avec lui d’une date et d’une heure de livraison et d’installation.

Les livraisons sont effectuées, sans supplément de prix, à l’intérieur des locaux.

Le matériel livré est déposé à l’emplacement indiqué par les personnels de l’université en service.

Aucun colis ne doit être laissé à l’extérieur de l’établissement.

***Dans un souci de développement durable, le titulaire s’engage à réduire au maximum les emballages, ces derniers devant être suffisants pour transporter et protéger les équipements.***

***Cette démarche conduit le titulaire à supprimer tout emballage surdimensionné ou inutile.***

Les opérations de livraison réalisées par le titulaire incluent :

i. Le transport jusqu'au lieu d'implantation, (décharge du matériel compris),

ii. La fourniture de l'ensemble des matériels de manutention,

iii. La protection des espaces traversés (murs, sols, portes, etc.),

iv. L'enlèvement des emballages et déchets et leur élimination dans le respect de la règlementation en vigueur,

v. Le nettoyage des zones traversées pour ôter toutes traces de passage.

Par dérogation aux dispositions à l’article 21 du CCAG FCS, le bon de livraison doit également faire apparaître :

• Le destinataire ;

• le n° du bon de commande ;

• L'adresse de livraison ;

• Les quantités livrées.

L’emballage et l’étiquetage doivent assurer une information et une protection efficaces, tant du point de vue de la conservation que du point de vue de la manutention, jusqu’à destination finale.

Ils doivent être conformes à tous règlements et normes.

Les dégâts occasionnés par un emballage défectueux, mal adapté ou insuffisant, sont à la charge du titulaire.

1. **Attribution du marché au candidat pressenti**

Le candidat auquel il sera envisagé d'attribuer le marché produira dans le délai imparti par l’université :

a) Les pièces mentionnées aux articles D.8222-5, D.8222-7 et D.8222-8 du code du travail ;

b) Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.

Pour les entreprises créées postérieurement au 1er janvier de l'année de lancement de la présente consultation, le récépissé de dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises se substituera aux attestations fiscales et sociales demandées ci-dessus.

Les candidats ont la possibilité de remettre les documents mentionnés ci-dessus dans le dossier dès la réponse à l’appel public à la concurrence.

1. **Litiges**

En cas de litige, le droit français est seul applicable. Les tribunaux français sont seuls compétents. Instance chargée des procédures de recours > Tribunal administratif de Dijon - 22 rue d'Assas - 21000 Dijon – tél. 03 80 73 91 00 – télécopie : 03 80 73 39 89.

Organe chargé des procédures de médiations > CCIRA-DRASS - immeuble Le Saxe - 119 avenue maréchal de Saxe - 69427 Lyon cedex 3.

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours > Greffe du tribunal administratif de Dijon - 22 rue d'Assas - 21000 Dijon – tél. 03 80 73 91 00 – télécopie : 03 80 73 39 89.

Les correspondances relatives au marché sont rédigées en français.

|  |
| --- |
| **PARTIE C A COMPLETER PAR LE CANDIDAT** |
| Après avoir pris connaissance du présent document et des pièces qui y sont mentionnées :   * J’atteste sur l’honneur n’entrer dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-2 à L. 2141-14 du Code de la commande publique ; * Je m'engage, sur la base des informations transmises dans mon offre et du prix global et forfaitaire suivant : * OFFRE DE BASE :   Montant hors TVA………………………………………………………………………………………………  Taux de la TVA…………………………………………………………………………………………………  Montant TTC……………………………………………………………………………………………………  Montant (TTC) arrêté en lettres à : ……………………………………………………………………………  - Délai global maximum de réalisation de l’ensemble des prestations*)* sur lequel je m’engage …………….. jours calendaires à compter de la notification du marché.  - Dans le cadre de la garantie, délais d’intervention en jours calendaires après signalement d’une panne par l’université : …………… jours.  - Je demande le versement d’une avance prévue à l’article 9 des conditions générales d’achat ci-jointes :  OUI  NON  Montant de l’avance demandée : …………   |  |  |  |  |  |  | | --- | --- | --- | --- | --- | --- | | Nom de l’entreprise qui assurera la facturation |  | | | | | | N°SIRET |  | | | | | | N°TVA INTRA |  | | | | | | Code APE |  | | | | | |  | Nom de l’agence | Code Banque | Code guichet | N° compte | Clé | | RIB (France) |  |  |  |  |  | | IBAN (étranger) |  |  |  |  |  |   Signature du candidat :  La signature du présent document vaut acceptation de ces clauses y compris des conditions générales d’achats de l’université annexées  Nom de signataire *(le signataire doit être habilité à engager l’entreprise)*  Tampon  Signature : |

**L’offre est acceptée par l’université :**

en ce qui concerne la solution de base seule

A : ……………………………………., le ………………………………………………………

Pour le Président et par délégation

Le directeur Général des Services

Laurent GEBEL

***CONDITIONS GENERALES D’ACHAT***

***applicables aux marchés de fournitures et services***

***passés par L’UNIVERSITe BOURGOGNE EUROPE***

**Article 1 – Champ d’application des présentes conditions**

Les présentes conditions générales d’achat ont pour objet de définir le cadre des relations contractuelles entre l’établissement et ses cocontractants pour tous les marchés publics de fournitures et de services passés en application du Code de la commande Publique.Au sens des présentes conditions générales d’achat, « le titulaire » désigne le cocontractant de l’établissement.

Lorsqu’il est passé selon une procédure adaptée au sens des articles R2123-1 à R2123-4 du Code de Commande Publique, le marché peut prendre la forme d’un simple bon de commande établi par l’établissement.

Sauf dérogation expressément exprimée dans le bon de commande ou ses annexes ou dans les présentes conditions générales, les stipulations du Cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés de fournitures courantes et services dans sa version annexée à l’arrêté du 30 mars 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures courantes et de services (ci-après désigné « CCAG FCS »), sont applicables au marché.

A titre indicatif, le CCAG FCS peut être consulté à l’adresse suivante :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020407115&fastPos=2&fastReqId=1887451667&categorieLien=id&oldAction=rechTexte>

En aucun cas les dispositions figurant dans les documents complétés par le titulaire, notamment ses conditions générales de vente, ne prévalent sur les présentes conditions générales d’achat.

Lorsqu’un contrat préparé par l’établissement a été rédigé spécialement pour le marché, ses clauses prévalent sur les présentes conditions, qui ne font alors que les compléter.

**Article 2 – Notification**

Par dérogation à l’article 3.1 du CCAG FCS, lorsque le marché prend la forme d’un simple bon de commande, sa notification consiste à adresser au titulaire une copie du bon de commande et de ses annexes. Dans ce cas, la personne physique habilitée à représenter l’établissement pour les besoins de l’exécution du marché au sens de l’article 3.3 du CCAG FCS est la personne qui a signé le bon de commande. Néanmoins, le titulaire est invité à s’adresser prioritairement à la personne à contacter dont les coordonnées figurent sur le bon de commande.

**Article 3 – Objet, contenu, spécifications techniques**

L’objet du marché, son contenu et ses spécifications techniques sont mentionnés dans le bon de commande émis par l’établissement ou ses annexes.

Pour les marchés de fournitures, le titulaire est soumis à une obligation de résultat portant sur l’exécution des prestations conformément à ses engagements contractuels.

**Article 4 – Documentation technique**

Le titulaire s’engage à fournir à la livraison toute documentation (à jour) permettant d’assurer la maintenance et le fonctionnement correct du matériel. Celle-ci est rédigée en langue française, elle est fournie sans supplément de prix.

**Article 5 – Lieu et délai d’exécution**

Le lieu et le délai d’exécution des prestations figurent sur le bon de commande ou, à défaut, sur les documents qui lui sont annexés.

Le point de départ du délai d’exécution des prestations est la réception de la commande par le titulaire.

Dans le cadre des stipulations de l’article 13.3.3 du CCAG FCS, lorsque le titulaire demande une prolongation du délai d’exécution des prestations, si l’établissement ne notifie pas sa décision dans un délai de 15 jours à compter la date de réception de la demande du titulaire, il est réputé avoir rejeté la demande de prolongation, sauf dans les cas prévus aux deuxième et troisième alinéas de l’article 13.3.3 du CCAG FCS.

**Article 6 – Pénalités**

Par dérogation aux stipulations de l’article 14.1 du CCAG FCS, en cas de non-respect des délais, le titulaire encourt une pénalité calculée selon la formule suivante : P = (V x R) / 100, dans laquelle :

P = le montant de la pénalité ;

V = la valeur des prestations sur laquelle est calculée la pénalité, cette valeur étant égale au montant hors TVA de la partie des prestations en retard, ou de l'ensemble des prestations si le retard d'exécution d'une partie rend l'ensemble inutilisable ;

R = le nombre de jours calendaires de retard.

En tout état de cause, P ne peut dépasser V.

**Article 7 - Vérification des livraisons**

Par dérogation à l’article 21 du CCAG FCS, les opérations de vérification simples s’effectuent dans un délai maximum de deux jours ouvrés à compter de la date de livraison des fournitures ou de l'exécution des services.

Par dérogation à l’article 27.3 du CCAG FCS, l’établissementn’avise pas automatiquement le titulaire des jours et heures fixés pour les vérifications. Néanmoins, le titulaire peut prendre contact avec l’établissement pour connaître les jours et heures fixés pour les vérifications afin d’y assister ou de s’y faire représenter.

**Article 8 - Garantie**

Par dérogation à l’article 33.1 du CCAG FCS, le point de départ de la garantie est la date d’admission des prestations.

**Article 9**- **Avances**

Une avance sera versée au titulaire sur sa demande, formulée à l’article 14 du présent CCP .Cette avance ne pourra excéder 30 % du montant initial TTC du marché ou de la tranche affermie. L’avance pourra être portée à 60% en cas de constitution de garantie à première demande.

Le remboursement de l’avance s’imputera sur les sommes dues au titulaire lorsque la valeur des prestations exécutées aura atteint 65% du marché ou de la tranche affermie.

**Article 10 – Modalités de règlement**

Le délai global de paiement est de 30 jours pour les marchés passés en application du Code de la commande publique.

Le dépassement du délai de paiement ouvre de plein droit et sans autre formalité pour le titulaire du marché ou le sous-traitant, le bénéfice d'intérêts moratoires, à compter du jour suivant l'expiration du délai, selon les modalités d'application prévues par la loi n° 2013-100 du 28 janvier 2013 et le décret n° 2013-269 du 29 mars 2013.

Les factures, accompagnées d’un RIB ou RIP, doivent respecter les dispositions des articles 289-0 et 289 du Code Général des Impôts (CGI) et comporter, outre les mentions exigée par l’article 242 nonies A de l’annexe 2 du CGI, les références de la commande, du marché et du lot correspondant, le cas échéant

**Article 11 – Litiges**

En cas de litige, la loi française est seule applicable.

Les litiges éventuels sont portés devant le tribunal administratif dans le ressort duquel le bon de commande est émis.